

Département de la Drôme
Arrondissement de Valence
Canton de Saint Vallier
Commune de Laveyron

Décisions du maire

Décision n°2026 –02

Fixation des nouveaux tarifs du restaurant scolaire

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a chargé le maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT susvisé.

Vu la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-5° du CGCT et notamment de fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ; cette délégation est limitée à la modification, suppression ou actualisation des tarifs existants et à la création de tout nouveau tarif d'un montant inférieur à 2 500 euros par droit unitaire,

Vu le règlement intérieur de la cantine votée par délibération du 11/06/2026

Considérant que la restauration scolaire est un service public facultatif qui repose sur un financement budgétaire et une participation financière des usagers et que, dans ce cadre, les conditions d'accès et de tarification doivent être définies,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs sont fixés, comme suit, à compter du 1^{er} août 2026 et remplace les précédents.

Repas pour les familles résidant sur la commune	:	3.75€
Repas pour les familles extérieures	:	5.25€
Repas adulte	:	5.30€
Majoration repas	:	5.00€
Repas PAI	:	1.50€

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 :

Elle fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Fait à Laveyron, le 15/06/2026



Le Maire,

Sylvie PEROT.